

Paraphe : _____

Conseil communautaire
Séance du 21 décembre 2023

Délibération

N° 2023_12_20

Tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage 2024

Etant compétente en matière d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, il appartient à la communauté de communes de fixer les tarifs s'y appliquant pour l'année 2024.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

Caution :

50,00 € (inchangé)

Redevance journalière d'occupation de l'emplacement :

Selon l'hypothèse d'évolution de 3,49 % de l'Indice de Référence des Loyers du 3ème trimestre, ce tarif serait porté de 2,84 € (applicable au 1er janvier 2023) à 2,93 €.

Tarifs des fluides :

0,39 € / KWh électricité consommé (contre 0,25 € au 1^{er} janvier 2023).

4,60 € le m3 d'eau consommé (contre 4,62 € au 1^{er} janvier 2023) (correspondant aux tarifs en vigueur)

Montant de l'avance sur frais de séjour et sur consommations eau et électricité : 40.00 € (inchangé)

Le Quorum constaté,

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 décembre 2023,

Ayant entendu l'exposé de M. Claude BELLIN,

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Paraphe : _____

Envoyé en préfecture le 05/01/2024

Reçu en préfecture le 05/01/2024

Publié le

ID : 076-247600620-20231221-DEL20231220-DE

S²LO

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 41 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – D'adopter les tarifs tels que présentés en exposé.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Sylvain GARAND



Le Président
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 21 décembre 2023

Sur convocation adressée le 15 décembre 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Louis EUDIER,
M. Eric CARPENTIER,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS
Jusqu'à la délibération n° 17,
M. Gérard LEGAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,

Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
M. Francis ALABERT
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
Mme Herléane SOULIER,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
M. Arnaud MOUILLARD
Pouvoir à M. Florian LEMAIRE à partir de la délibération n° 15,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS
Jusqu'à la délibération n° 18,
M. Laurent BENARD,
M. Michel DUSSAUX

Paraphe : _____

Étaient représentés (9) :

Mme Stéphanie ETIENNE

Représentée par M. Didier TERRIER,

Mme Martine LEBORGNE

Représentée par M. Dominique MACE,

M. Jean-Louis LUC

Représenté par M. Sylvain GARAND,

Mme Régine HAUZAY

Représentée par M. Gérard LEGAY,

M. Mario DEMAZIERES

Représenté par Mme Odile DECHAMPS,

M. Christophe ADE

Représenté par Mme Marie-Claude HERANVAL,

Mme Françoise BLONDEL

Représentée par Mme Virginie BLANDIN

M. Jean-François LE PERF

Représenté par Mme Denise HEUDRON,

Mme Dominique TALADUN

Représentée par M. Thierry SOLDAIS

Étaient absents (3) :

M. Lionel GAILLARD,

Mme Sandrine NORDET,

M. Alain BREYSACHER,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Sylvain GARAND

Envoyé en préfecture le 05/01/2024

Reçu en préfecture le 05/01/2024

Publié le

S²LO

ID : 076-247600620-20231221-DEL20231220-DE